

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Stéphanie Sarrazin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo Villard, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Isabelle André, Nadine Serpolet, Annie Roveda, Mrs Jérôme Fauconnier, Georges Repellin, Pierre Gimel, Alain Rougale, Michel Lambert, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Gérard Chevally, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Daniel Ardouin, Christophe Drure, Marc Bartoli, Eric Bernard, Christian Brunoud, Robert Riotton, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Michel Court, Robert Terrier, Jean-Luc Granier, Frédéric Aubert.

Pouvoirs : Brigitte Bezaud à Marie Jo Villard et Gérard Martin Dhermont à Robert Terrier.

Excusés : Marie Barrault, Brigitte Bezaud, Jean-Louis Poite, Gérard Martin Dhermont, Henri Benoist, Régis Gauthier, Frédéric Troy, Sylvain Betto.

Michel Guiguet est désigné secrétaire de séance.

Le Président demande de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour le service « eau » pour l'achat d'une source,
- Modification du tableau des effectifs à la MEJ à Mens (sans incidence budgétaire).

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 27 mai 2013

☞ **3 abstentions**

2- Service Aménagement Habitat : Intervention de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)

Mr Bret, Président, Mr Evin, Directeur, et Mr Boulanger, chargé d'étude, sont invités à présenter l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.

L'AURG est une association réunissant un ensemble de personnes publiques, désireuses de mutualiser des moyens pour mener à bien un programme d'études et de réflexions en matière d'aménagement et de développement du territoire. Cette agence dispose de compétences en matière d'urbanisme, d'aménagement opérationnel, de droit à l'urbanisme et de l'aménagement, de veille documentaire, d'observation du territoire,...

L'AURG est un outil au service des collectivités. Il existe 52 agences sur le plan national dont 3 en Rhône-Alpes.

En ce qui concerne la CCT, les perspectives de travail portent sur la mise en œuvre du SCOT et sur de l'assistance pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

L'adhésion de la CCT donnera lieu à une cotisation annuelle. Pour l'année 2013, le montant de la cotisation est de 2734,20€. Cette cotisation permet l'accès aux travaux et à l'assistance de l'Agence.

Frédérique Puissat soulève la problématique posée par le désengagement programmé de la DDT dans le domaine de l'urbanisme. Dès lors se pose la question des possibilités de l'Agence d'apporter son aide aux communes pour le passage en PLU et pour l'instruction du droit des sols ?

M. Bret précise que l'AURG n'effectue pas de mission d'assistance aux communes sur l'instruction des autorisations d'urbanisme.

En revanche, il est dans les missions de l'Agence de mener des études dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et en particulier de mesurer les écarts entre les POS actuels et les exigences du SCOT.

Selon Jean-Paul Mauberret, l'apport de l'AURG en matière d'expertise et d'expérience sur l'élaboration des documents d'urbanisme est essentiel pour le Trièves.

M. Bret invite la commission Urbanisme à recenser les thèmes sur lesquels la CCT pourra envisager un travail partenarial avec l'AURG.

Pour Michel Lambert qui a participé à l'élaboration du SCOT et du schéma directeur, il est nécessaire d'avoir l'esprit Trièves. Se projeter en PLU, négocier les cartes, reste complexe. Les documents sont difficiles. Il espère conserver le POS pour Lalley.

Le Président confirme que la position de Michel Lambert résume la position de nombre des petites communes du Trièves. Il serait intéressant d'organiser à l'automne un séminaire de travail afin que les élus mesurent bien l'écart entre le SCOT et les POS ou PLU. Ceci constituera la première étape de travail mais il convient de réfléchir au-delà et notamment sur les déplacements afin que les élus aient des données un peu plus précises et complètes sur ce thème.

Pour Robert Riotton, il convient de s'interroger sur la manière d'intégrer le monde économique dans notre territoire. Il souhaite que les documents d'urbanisme prennent en compte l'implantation d'activités économiques dans le Trièves.

Pour Frédérique Puissat, les entreprises ont des exigences pas du tout affichées dans celles du SCOT. Les entreprises s'installent là où il y a du logement. Il est donc nécessaire de faire progresser ce volet.

La difficulté de trouver un repreneur pour le bâtiment relais témoigne bien de la difficulté de créer ou de conserver des emplois sur le territoire.

Selon JP Mauberret, la mobilité des ménages vers Grenoble n'est pas la seule problématique à prendre en compte mais il convient de s'occuper également de la mobilité interne sur le territoire.

L'enquête « mobilité ménage » pointe que la hausse du prix des carburants pèse sur le budget du chauffage et sur celui des déplacements du domicile au travail et vers les services à la population qui ne sont pas toujours à proximité. Un tiers des ménages du Trièves parcourt 80kms en voiture par jour.

Guillaume Gontard demande si l'agence peut accompagner les communes dans le cadre du foncier.

L'accompagnement est possible mais il convient de bien préciser les attentes.

Samuel Martin annonce la présentation prochaine de l'EPFL prévue à l'automne.

L'AURG travaille en partenariat avec l'EPFL. Ce qui permet de construire une stratégie foncière.

Vote : Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Subventions aux associations – liste complémentaire

Il s'agit simplement de compléter le tableau des subventions aux associations pour corriger un oubli, une erreur ou prendre en compte des demandes intervenues depuis le vote du BP 2013.

Michel Lambert s'interroge à propos de la subvention allouée à la ligue de l'enseignement « Lire et faire lire ».

Cette subvention portait sur un projet spécifique en 2011 et n'a pas été versée par l'ex Communauté de Communes de Monestier de Clermont, alors que cela avait été prévu. Il s'agit de respecter cet engagement explique Frédérique Puissat.

Vote : subventions aux associations – liste complémentaire

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Ressources Humaines : détermination des ratios d'avancement de grade pour 2013

Depuis la loi du 19 février 2007, les collectivités doivent définir elles-mêmes les ratios d'avancement de grade. Il est donc proposé d'établir un ratio de 100% pour tous les grades en 2013. Les ratios s'appliquent aux agents ayant réussi un examen professionnel, ou à l'ancienneté.

La DRH précise que l'approbation de ce ratio n'oblige pas la collectivité de procéder à l'avancement de grade qui est avant tout lié aux besoins de la collectivité.

Le Président donne des informations sur les élections des représentants du personnel ; le taux de participation dépasse les 80%. Dès septembre et la mise en place du comité technique, les questions relatives au ratio d'avancement de grade devront être examinées au sein de ce comité.

Vote : Ressources Humaines : détermination des ratios d'avancement de grade pour 2013

☞ Adopté à l'unanimité

5- Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs (suppression et création de postes) dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

Afin de prononcer les avancements de grade 2013, il est proposé d'approuver les modifications du tableau des effectifs telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE
Attaché –TC : 100%	Attaché principal - TC : 100%
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe - TC : 100%	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe - TC : 100%
ATSEM 1 ^{ère} classe- TNC : 94%	ATSEM principal 1 ^{ère} classe- TNC : 94%

Samuel Martin propose de voter également pour le poste concernant la MEJ à Mens rajouté à l'ordre du jour en début de séance.

Il rappelle que le conseil avait approuvé une diminution de temps de travail (de 69 à 32%) suite à la demande d'un agent. Le complément de temps de travail avait été assuré par un emploi saisonnier. Le besoin étant permanent, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à 50.41% correspondant aux besoins du service.

Vote : Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

☞ Adopté à l'unanimité

Vote : Ressources Humaines : Création d'un poste d'adjoint d'animation à 50.41%

☞ Adopté à l'unanimité

6- Ressources Humaines : convention de mise à disposition du personnel administratif de la CCT au CIAS

Il est proposé pour l'année 2013 qu'une partie du poste de la comptable de la Communauté de Communes du Trièves soit mis à disposition du CIAS pour une durée annuelle de 232 heures, soit 19,5 heures mensuelles et pour un coût annuel de 4100 €. Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention visant à encadrer la mise à disposition de la comptable de la CCT au CIAS.

Vote : Ressources Humaines : convention de mise à disposition du personnel administratif de la CCT au CIAS

☞ Adopté à l'unanimité

7- Ressources Humaines : convention de mise à disposition du personnel technique de la CCT au CIAS

Il est proposé qu'à partir du 1^{er} mai 2013 et pour une durée d'un an, 50% d'un poste d'adjoint technique de la CCT soit mis à disposition du CIAS pour une durée mensuelle de 75,84 heures et pour un coût mensuel de 1156 €. Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention visant à encadrer la mise à disposition de l'adjoint technique de la CCT au CIAS.

Vote : Ressources Humaines : convention de mise à disposition du personnel technique de la CCT au CIAS

☞ Adopté à l'unanimité

8- Développement économique : acte de vente bâtiment relais ZA des Carlares

Par délibération en date du 26 novembre dernier, le conseil de communauté a approuvé la vente du bâtiment relais de la ZA des Carlares à Monestier de Clermont et le compromis de vente a été signé le 21 décembre dernier. Or, l'acquéreur a fait procéder à l'état des lieux du bâtiment et des fuites d'eau provenant du toit ainsi que des traces d'humidité dans les sous bassement béton ont été constatées.

La société a besoin de prendre possession des locaux rapidement. La CCT a transmis une déclaration de sinistre au titre de la garantie « dommage ouvrages » mais les délais sont relativement long. Le Président propose de prendre une délibération de séquestre pour bloquer une somme de 50 000€ consacrée à la réparation de la toiture si la garantie « dommages ouvrages » ne fonctionnait pas afin de permettre la signature de l'acte de vente le 26 juin prochain.

Guillaume Gontard précise que cette clause peut aboutir à une réduction de prix de vente et aurait souhaité que l'acquéreur prenne le bâtiment en l'état.

Pour Samuel Martin, il est du devoir de la collectivité de permettre l'installation de l'entreprise dans un bâtiment sain.

Vote : Développement économique : acte de vente bâtiment relais ZA des Carlaïres et mise en séquestre d'une somme de 50 000€

☞ Pour : 32 Contre : 2 Abstention : 3

9- Collecte et traitement des déchets : approbation du rapport sur la collecte et le traitement des déchets – Année 2012

Alain Hermil Boudin présente le rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets pour l'année 2012. Pour information, le rapport sera transmis à chaque maire pour être présenté en conseil municipal.

Le Président souhaite que ce rapport soit, dans l'avenir, présenté à l'échelle du Trièves et non plus par cantons.

Alain Hermil Boudin rappelle, qu'à compter de 2013, la redevance et la grille des redevables sont les mêmes pour les 28 communes. Il convient que l'harmonisation n'est pas parfaite et que la grille devra de nouveau faire l'objet d'un travail au sein de la commission Déchets avant la fin de l'année.

Vote : Collecte et traitement des déchets : approbation du rapport sur la collecte et le traitement des déchets – Année 2012

☞ Adopté à l'unanimité

10- Eau potable : Approbation du rapport sur l'eau 2012

Jérôme Fauconnier présente le rapport sur l'eau pour l'année 2012. Pour information, le rapport doit être présenté dans les conseils municipaux.

Vote : Collecte et traitement des déchets : approbation du rapport sur la collecte et le traitement des déchets – Année 2012

☞ Adopté à l'unanimité

11- Eau potable : tarifs 2013/2014

Concernant la vente d'eau uniquement, il est proposé une augmentation du prix de l'eau de 0 à 2 % suivant les tranches, pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et une augmentation de 10 à 12,2 % suivant les primes fixes. Ces augmentations donnent lieu à la nouvelle tarification suivante :

Tranche d'eau :

De 0 à 350 m ³	1.48 € H.T. le m ³ , soit + 0 %
De 351 à 1000 m ³	1.11 € H.T. le m ³ , soit + 1.8 %
Plus de 1000 m ³	1.01 € H.T. le m ³ , soit + 2.0 %

Prime fixe :

Compteur 15 ou 20 mm	5.50 € H.T. /mois, soit + 10 %
Compteur 25 ou 30 mm	11.00 € H.T. /mois, soit + 12.2 %
Compteur 40 mm et plus	35.00 € H.T. /mois, soit + 11.1 %

Les autres tarifs restent inchangés.

Vote : Eau potable : tarifs 2013/2014

☞ Adopté à l'unanimité

12- Eau potable : Demande de subvention pour l'achat d'une source

Le vice-président informe l'assemblée que l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de l'Isère sont susceptibles d'apporter une aide, sous forme de subventions, dans le cadre de « la solidarité rurale » (30%) ou des lignes classiques (20%), afin de mener à bien le projet « Source de Pierre Feu » permettant de sécuriser l'alimentation en eau du territoire. Il s'agit d'approuver ce projet d'un montant total de 950 000€ HT, acquisition comprise et d'autoriser le président à solliciter le maximum de subventions.

Vote : Eau potable : demande de subvention pour l'achat d'une source

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Conventonnement entre les partenaires locaux et la structure porteuse de la CLE du Drac et de la Romanche 2013/2014/2015

Départ : Marc Dutaut Nadine Serpolet et Annette Pellegrin.

Les élus soulignent l'importante augmentation de la cotisation pour le Trièves (150% d'augmentation en 2 ans). Jérôme Fauconnier se propose d'intervenir auprès de la CLE afin d'obtenir de plus amples explications sur cette augmentation.

Il est proposé de reporter cette délibération au prochain conseil communautaire.

Délibération reportée au prochain conseil

☞ **Report accepté à l'unanimité**

13- Service culture : convention (2013/2016) entre la CCT et l'Association Musique Ensemble

Jean-Paul Mauberret explique qu'il convient de distinguer 3 associations culturelles parmi les 48 associations ; à savoir : le Pot au Noir, l'AME et Musique en Obiou qui sont « conventionnables ».

Il est proposé de signer une convention pour une durée de 3 ans avec l'AME à compter du 1^{er} juillet 2013. Cette association également sous convention avec le CG38 applique des tarifs selon le quotient familial.

Michel Lambert demande si le périscolaire a été évoqué avec ces associations.

Non, un avenant est à prévoir pour 2014 après le travail à venir sur le contenu du périscolaire.

Vote : Service culture : convention (2013/2016) entre la CCT et l'Association Musique Ensemble

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Service culture : convention (2013/2016) entre la CCT et l'Association Musique en Obiou

La CCT s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'association dont la somme est arrêtée chaque année lors du vote du budget. Il est proposé de signer une convention pour une durée de 3 ans avec Musique en Obiou à compter du 1^{er} juillet 2013.

Vote : Service culture : convention (2013/2016) entre la CCT et l'Association Musique en Obiou

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Service Vie scolaire : convention avec la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation du DOJO de Monestier de Clermont par la CCT pour le compte des écoles de Monestier de Clermont

Il s'agit de renouveler la convention pour un an entre la CCT et la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation du DOJO de Monestier de Clermont pour le compte des écoles de Monestier de Clermont.

Vote : Service vie scolaire : convention avec la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation du DOJO de Monestier de Clermont par la CCT pour le compte des écoles de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Service Vie scolaire : convention avec la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation de l'ancien gymnase/salle polyvalente par la CCT pour le compte des écoles de Monestier de Clermont

Il s'agit de renouveler pour un an la convention entre la CCT et la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation du DOJO de l'ancien gymnase/salle polyvalente pour le compte des écoles de Monestier de Clermont.

Vote : Service vie scolaire : convention avec la commune de Monestier de Clermont pour l'utilisation de l'ancien gymnase/salle polyvalente par la CCT pour le compte des écoles de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Service Vie scolaire : tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire 2013/2014

Il est proposé de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire pour 2013/2014 sans aucun changement par rapport à l'année dernière.

Tarifs cantine :

Catégories	Tarifs	Tarifs pour les enfants en PAI (dont les repas sont fournis par les parents)
QF < 300	3,67 €	1.83 €
QF 301 à 600	3,92 €	1.96 €
QF 601 à 900	4,32 €	2.16 €
QF 901 à 1200	4,90 €	2.45 €
QF 1201 à 1500	5,47 €	2.73 €
QF 1501 à 1800	5,71 €	2.85 €
QF > 1801	6,12 €	3.06 €
Repas exceptionnel/occasionnel, prix fixe sans quotient	8,16 €	4.08 €

Tarifs garderie périscolaire :

Matin	Clelles (de 8h à 9h) et Monestier de Clermont (de 7h30 à 8h30)	1,66 €
Matin occasionnel	Clelles (de 8h à 9h) et Monestier de Clermont (de 7h30 à 8h30)	2,22 €
Soir	Clelles (de 17h à 18h30)	3,04 €
Soir occasionnel	Clelles (de 17h à 18h30)	3,33 €
Soir	Monestier de Clermont (de 16h30 à 18h30)	4,06 €
Soir occasionnel	Monestier de Clermont (de 16h30 à 18h30)	4,44 €

Vote : Service vie scolaire : tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire 2013/2014

☞ **Adopté à l'unanimité**

18- Service Vie scolaire : avenant à la convention relative à la fourniture de repas par le collège du Trièves aux écoles de Mens et de Clelles

Le restaurant « le randonneur » à Chichilianne cessant sa prestation pour le restaurant scolaire, les repas de l'école de Chichilianne seront désormais fabriqués par la cuisine centrale du collège de Mens.

Il convient donc rectifier le paragraphe suivant à la convention initiale entre la CCT et le collège de Mens :

« Cette fourniture concerne uniquement le repas de midi pendant la période scolaire du collège. Le nombre de repas servis dépend des possibilités matérielles de la cuisine de l'établissement et ne pourra pas dépasser 400 repas fournis par semaine en liaison chaude »

par :

« Cette fourniture concerne uniquement le repas de midi pendant la période scolaire du collège pour les écoles de Mens, Clelles et Chichilianne. Le nombre de repas servis dépend des possibilités matérielles de la cuisine de l'établissement et ne pourra pas dépasser 450 repas fournis par semaine en liaison chaude, sous réserve de la validation de la demande d'agrément sanitaire cuisine centrale faite par le collège aux services départementaux de la protection des populations (DDPP). »

Le présent avenant à la convention prendra effet au 1^{er} septembre 2013

Vote : Service vie scolaire : avenant à la convention relative à la fourniture de repas par le collège du Trièves aux écoles de Mens et de Clelles

☞ Adopté à l'unanimité

19- Service Enfance Jeunesse : convention planning familial

Un travail important a été mené avec le collège de Monestier de Clermont, le Granjou et le Conseil Général afin de rendre possible la mise en place d'une permanence du planning familial. Le personnel du centre de planification et d'éducation familiale de Pont de Claix assurera une permanence tous les 15 jours le mardi de 14 à 16 h dans les locaux du Granjou.

Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention pour la mise en place de ce nouveau service.

Vote : Service Enfance Jeunesse : convention planning familial

☞ Adopté à l'unanimité

20- Service Enfance Jeunesse : tarifs accueil de loisirs enfants : Granjou et MEJ

En attendant le travail d'harmonisation des tarifs des accueils de loisirs enfants prévu à l'automne, il est proposé la validation des tarifs MEJ et Granjou pour l'été :

GRANJOU TARIFS été 3/6 ans+ repas 4 jours/ semaine

Quotient Familial	Journée en €	Semaine en €
0-300	7	28
301-600	11	44
601-900	15	60
901-1200	18	72
1201-1500	22	88
1501-1800	26	104
+1800	29	116

GRANJOU TARIFS été 6-11 ans - pas de repas

Quotient Familial	Journée en €	Semaine en €	Mini camps 3 jours ou stage 5 jours en €
0-300	6	24	42
301-600	9	36	52
601-900	13	52	58
901-1200	16	64	73
1201-1500	19	76	83
1501-1800	22	88	100
+1800	25	100	115

MEJ TARIFS Accueil de Loisirs 3-11 ans – repas en +

Quotient Familial	½ journée en €	Journée en €	Semaine en €	Mini camps 3 jours ou stage 5 jours en €
0-300	5	8	36	42
301-600	6	9	43	52
601-900	7	10	50	58
901-1200	8	12	55	73
1201-1500	9	13	60	83
1501-1800	10	14	66	100
+1800				115

Vote : Service Enfance Jeunesse : tarifs accueil de loisirs enfants Granjou et MEJ

☞ Adopté à l'unanimité

21- Service Enfance Jeunesse : tarifs harmonisés accueil de loisirs ados

Suite au travail d'harmonisation des **tarifs d'accueils de loisirs ados** entre la MEJ et le Granjou, il est proposé la validation des tarifs suivants :

Quotient Familial	Tarif 1 en €	Tarif 2 en €	Tarif 3 en €	Tarif 4 en €	Tarif 5 en €
0-300	3	5	6	7	24
301-600	3.5	8	10	11	35
601-900	4	11	13	15	46
900-1200	4.5	14	16	18	54
1201-1500	5	17	19	22	65
1501-1800	5.5	19	22	25	74
+1800	6	22	25	29	85

Vote : Service Enfance Jeunesse : tarifs harmonisés accueil de loisirs ados

☞ Adopté à l'unanimité

22- Service Enfance Jeunesse : tarifs harmonisés des repas accueil de loisirs ados

Suite au travail d'harmonisation des tarifs des repas entre la MEJ et le Granjou, voici les nouveaux tarifs proposés au vote applicables au 1^{er} septembre 2013 :

Quotient Familial	Tarif en €
0-900	3
901-1500	4
1501-+1800	5

Vote : Service Enfance Jeunesse : tarifs harmonisés accueil de loisirs ados

☞ Adopté à l'unanimité

23- Service Tourisme : modifications de tarifs de produits déjà à la vente et approbation de nouveaux produits à mettre en vente dans les antennes de l'OTI du Trièves

Il est proposé d'approuver les modifications de tarifs pour des produits déjà à la vente et d'approuver les tarifs des nouveaux produits à mettre en vente dans les antennes de l'OTI du Trièves selon le tableau ci-dessous :

Article	Nouveaux prix de vente à compter du 1^{er} juillet 2013
GTV à pied – PnrV - Editions Glénat	10,10 €
Guide de la faune – PnrV Editions Glénat	19,20 €
IGN 3237 OT Glandasse – Col de la Croix Haute	11,00 €
Guide faune	19,20 €
Guide de la flore - PnrV	18,20 €
GTV à VTT et à cheval – PnrV éditions Glénat	13, 10 €
Livret sentier artisans de la terre - Chichilianne	5,00 €

Vote : Service Tourisme : modifications de tarifs de produits déjà à la vente et approbation de nouveaux tarifs à mettre en vente dans les antennes de l'OTI du Trièves

☞ Adopté à l'unanimité

24- Questions diverses

- ✓ La brochure programme animations Eté 2013 et la plaquette des producteurs locaux sont parues ; ces brochures seront distribuées avant les vacances avec les nouvelles du Pays.
- ✓ Pierre Gimel informe les élus à propos d'un décret suite au Grenelle 2. En effet, l'Agence de l'eau met la pression sur les communes pour l'installation de compteurs à leurs bassins. Ainsi, de nombreuses communes montagnardes ont décidé de fermer les bassins ou du moins les limiter. Cette fermeture a généré un trop plein et est très dommageable pour le Tourisme Vert et pénalise les touristes. Il est en effet regrettable que ce décret s'applique aux communes qui ont de l'eau en abondance. Un courrier a été envoyé aux parlementaires et aux députés pour les saisir et leur demander que ces communes puissent déduire la comptabilisation des bassins à celle de la commune pour les chiffres produits à l'Agence de l'eau.
- ✓ Josette Garcin interroge le Président sur sa décision d'empêcher l'accès des locaux de l'antenne OT de Mens à l'association Trièves Tourisme.
Alain Rougale rappelle les difficultés de dialogue rencontrées par la CCT avec l'association Trièves Tourisme dont l'attitude n'a pas facilité le travail depuis la fusion. Des personnels de l'association travaillent dans les locaux de l'OT sans que la collectivité en soit informée.
Samuel Martin précise que l'association a été informée par courrier il y a plusieurs mois qu'elle devrait quitter les locaux. Les délais accordés ont été largement dépassés.
Il est bien sûr regrettable d'être arrivé à cette situation. Mais il s'agit de la seule association avec qui il a été impossible d'avancer depuis la fusion.
Le Président rappelle que des discussions ont lieu depuis plus d'un an. L'association a fait preuve d'une évidente mauvaise volonté. La CCT est en attente de l'inventaire du stock du matériel depuis de long mois et ne l'a jamais obtenu.
Le Président déplore cette situation mais la promotion touristique est de la compétence de la CCT et l'association n'avait donc pas à changer ses propres statuts. Il rappelle le problème avec le site Internet qui contraint la CCT à créer son site internet. Face à tous ces problèmes, il fallait clarifier cette situation qui ne pouvait perdurer.

En ce qui concerne la fermeture de l'OT de Mens le jour de la foire des potiers, Alain Rougale n'a pas de réponse mais s'engage à se renseigner. Samuel Martin relève qu'il s'agit là d'une erreur.

Un courrier va être prochainement adressé aux communes pour les informer des nouveaux horaires des antennes à compter du 6 juillet prochain.

Pour Jean-Paul Mauberret, cette crispation est regrettable pour le développement touristique dans le Trièves. La Communauté de Communes de Mens n'a pas su préparer le terrain avant la fusion comme ont su le faire Clelles et Monestier de Clermont. Le transfert de compétence n'a pas été compris. On accrédite l'idée qu'il n'y a que 2 pôles touristiques dans le Trièves : le lac et Gresse en Vercors, ce qui est fort regrettable. Il est nécessaire de redonner sa place à Mens et au Sud Trièves.

Selon Michel Guiguet, l'association n'a pas compris les changements mais cette situation est dommageable pour tous et est préjudiciable pour les acteurs du tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30